

Communication de la nouvelle stratégie en faveur des personnes handicapées 2020:

- Ouverture des possibilités pour développer des produits et des services accessibles. La technologie et des emplois et des postes de travail adaptés peuvent ouvrir des perspectives aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes et aux entreprises qui répondent à leurs besoins. Les personnes handicapées continuent toutefois d'éprouver des difficultés à accéder à l'éducation et à la formation, à l'emploi, aux systèmes de protection sociale et aux soins de santé. Souvent, elles ont aussi du mal à participer activement à la vie politique ou culturelle à l'échelon local.
- Continuité : application de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.
- En 2021, la Commission présentera une stratégie renforcée en faveur des personnes handicapées – lien avec les résultats de l'évaluation de la stratégie européenne qui a été mise en œuvre au cours de la période 2010-2020. Evaluation actuellement.
- En 2021, la Commission lancera un plan d'action pour l'économie sociale afin de renforcer l'investissement social et l'innovation sociale et de stimuler la capacité des entreprises sociales de créer des emplois, y compris pour les personnes les plus éloignées du marché du travail. Les marchés publics socialement responsables peuvent également faire en sorte que les fonds existants soient dépensés de manière à soutenir l'inclusion, par exemple en offrant des possibilités d'emploi aux personnes handicapées ou exposées au risque de pauvreté.
- De nombreux États membres pourraient faire un meilleur usage de leurs compétences et qualifications et favoriser leur accès à une éducation et une formation inclusives et de qualité. La Commission renforcera son soutien aux mesures d'intégration prises par les États membres et d'autres acteurs clés, tels que les autorités locales et régionales, les organisations de la société civile et les partenaires sociaux.